



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour les  
dommages dus à la pollution  
par les hydrocarbures

<b>Point 3 de l'ordre du jour</b>	IOPC/APR24/3/1	
<b>Date</b>	2 avril 2024	
<b>Original</b>	Anglais	
<b>Assemblée du Fonds de 1992</b>	92AES28	
<b>Comité exécutif du Fonds de 1992</b>	92EC82	●
<b>Assemblée du Fonds complémentaire</b>	SAES12	●

## SINISTRES DONT LES FIPOL ONT À CONNAÎTRE

### Note du Secrétariat

<b>Résumé :</b>	Le présent document comporte des informations sur les documents de la réunion d'avril 2024 concernant les sinistres dont les FIPOL ont à connaître.
<b>Mesures à prendre :</b>	<u>Comité exécutif du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

### 1 Sinistres dont les FIPOL ont à connaître

- 1.1 Depuis les sessions de novembre 2023 des organes directeurs des FIPOL, le Secrétariat a été informé d'un nouveau sinistre, qui s'est produit en février 2024 à Trinité-et-Tobago. À ce stade, il n'a pas été déterminé si le Fonds de 1992 aura à connaître de ce sinistre.
- 1.2 À la date du 2 avril 2024, aucun sinistre susceptible d'intéresser le Fonds complémentaire n'était survenu.
- 1.3 L'Administrateur se propose de présenter des documents sur les sinistres suivants dont le Fonds de 1992 a à connaître, tel qu'indiqué ci-dessous. Des documents complémentaires seront produits si nécessaire, selon les faits nouveaux intervenus en ce qui concerne ces sinistres, afin de communiquer les informations les plus récentes aux délégations.

IOPC/APR24/3/2	<i>Agia Zoni II</i>
IOPC/APR24/3/3	<i>Bow Jubail</i>
IOPC/APR24/3/4	Sinistre survenu en Israël
IOPC/APR24/3/5	<i>Princess Empress</i>
IOPC/APR24/3/6	Sinistre survenu à Trinité-et-Tobago

### 2 Mesures à prendre

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.